

ENS : PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS EXCEPTIONNELS DE L'ÎLE ET UNIQUES AU MONDE

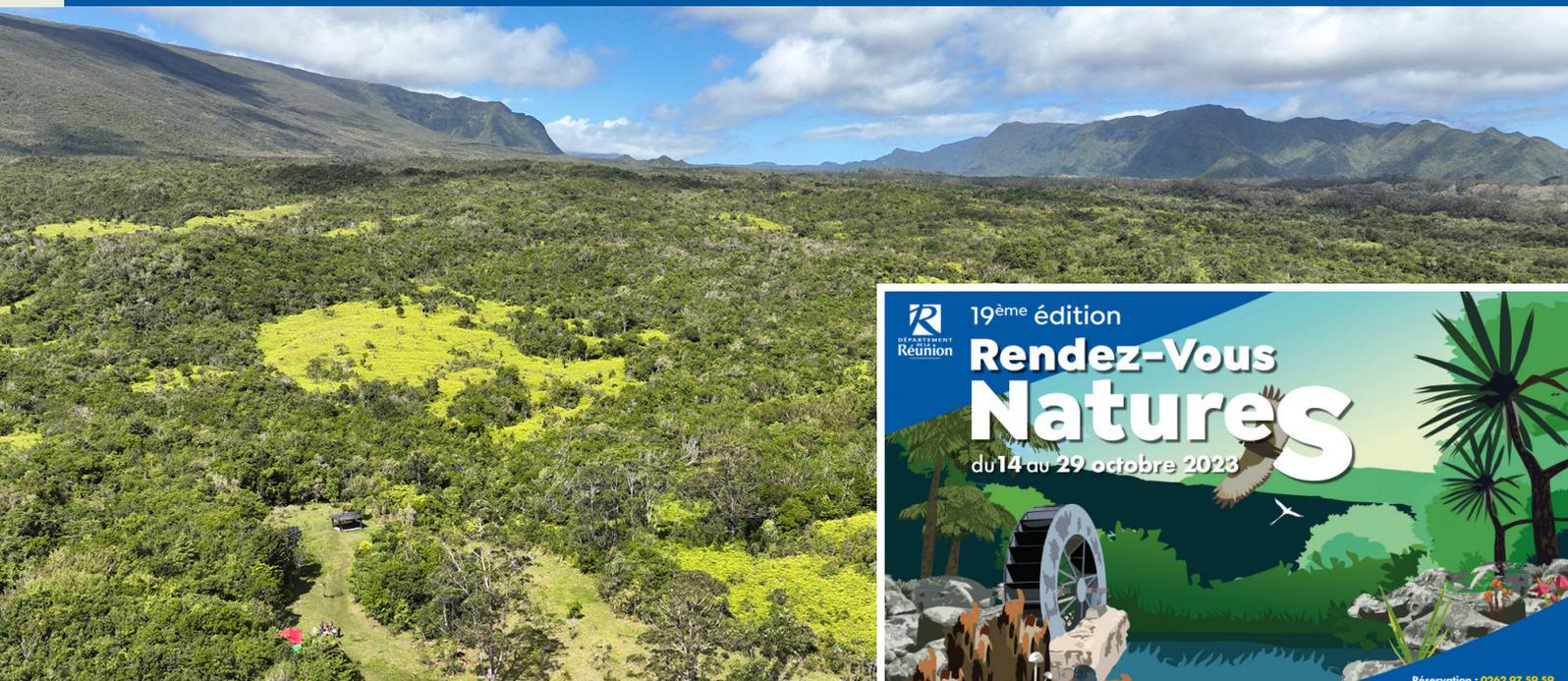
UN ESPACE NATUREL SENSIBLE EST UN ENVIRONNEMENT NATUREL REMARQUABLE, MENACÉ OU VULNÉRABLE PRÉSENTANT UN INTÉRÊT RÉEL, QU'IL SOIT PAYSAGER, FLORISTIQUE OU FAUNISTIQUE. IL EST GÉRÉ NOTAMMENT EN VUE DE SON OUVERTURE AU PUBLIC PAR DES AMÉNAGEMENTS ADAPTÉS ET COMPATIBLES AVEC LA FRAGILITÉ DES MILIEUX. DES LIEUX D'EXCEPTION QUE LE DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION S'ENGAGE À PROTÉGER.

La Réunion, dont les habitats naturels originels couvrent 30% de la surface de l'île, fait partie des hotspots de biodiversité mondiale : ses milieux, uniques au monde, sont reconnus par la communauté internationale pour leurs richesses mais aussi pour leurs vulnérabilités. Les enjeux de conservation et de mise en valeur de cette biodiversité sont prioritaires.

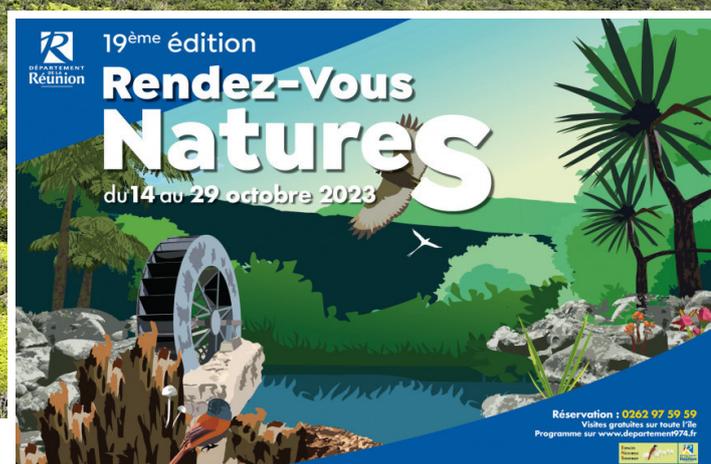
En 2022, le Département de La Réunion célébrait ses 30 ans d'actions pour la sauvegarde des Espaces naturels sensibles (ENS). La Réunion fut en effet l'un des premiers départements français à déployer cette politique ambitieuse de préservation et valorisation des milieux exceptionnels, afin de doter le patrimoine naturel réunionnais d'une protection durable. Le Département s'est imposé dans ce domaine, où il intervient avec ses partenaires sur les différents milieux naturels : des massifs forestiers aux zones humides,

des prairies aux ravines, des récifs coralliens aux paysages de montagnes. De quelques centaines d'hectares acquis dans les années 1990, la politique départementale déployée aujourd'hui – directement ou par le biais de subventions – concerne plus de 100 000 hectares de milieux naturels gérés au titre des ENS. Le Département est propriétaire de 40% de la superficie de l'île, de 80% du cœur du Parc national et de 95% des forêts publiques.

Il consacre chaque année plus de 20 millions d'euros, hors politique d'insertion, à la préservation et à la valorisation des ENS et de la biodiversité. Jour après jour, tout en sensibilisant les scolaires et le grand public, les équipes départementales et leurs partenaires travaillent sur le terrain à faire de ce patrimoine naturel si riche et unique la fierté et l'identité réunionnaises.



Dans l'est de l'île, à Saint-Benoît, l'Espace naturel sensible de Sainte-Marguerite abrite des reliques de la forêt primaire, constituée notamment de deux milieux préservés et riches de nombreuses espèces endémiques : les fourrés à *Pandanus montanus* et les bois de couleurs de moyenne altitude. © Emmanuel Richard



La découverte des ENS est encouragée par le Département via les diverses visites gratuites du « Rendez-Vous Natures ».



INTERVIEW

**CYRILLE MELCHIOR, PRÉSIDENT
DU DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION**

- **Si vous deviez citer un projet phare pour la biodiversité à La Réunion, quel serait-il ?**

- Dans la continuité de nos actions au sein des ENS, l'ambition de notre Collectivité est d'aller plus loin au travers du programme 2019-2028 « 1 million d'Arbres pour La Réunion ». Le but étant notamment de reboiser au-delà des milieux naturels en amenant la nature dans les quartiers, par des micro-forêts urbaines créées à partir d'espèces indigènes et endémiques. Notre action emblématique « Bwa de Kartié » mobilise les acteurs locaux privés, publics, associatifs, l'Éducation nationale, la population... dans une démarche participative en soutenant le tissu économique local.

- **La lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) est-elle un combat prioritaire ?**

- Tout à fait. Notre biodiversité et nos paysages sont menacés du fait de leur prolifération, qui pourrait également remettre en cause l'inscription des Pitons,

cirques et remparts au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Le Département déploie un programme très actif contre les EEE tant végétales qu'animales. En 2022, avec l'ONF, la SPL EDDEN et des associations partenaires, nous avons traité 610 hectares dans le cadre de la lutte contre les plantes invasives et de la restauration des milieux dégradés, pour un montant de 2,3 millions d'euros.

- **Comment concilier projets pour la biodiversité et promotion de l'économie locale ?**

- L'un des axes de notre politique en faveur des espaces naturels remarquables est le développement maîtrisé des activités économiques, agricoles, touristiques, sportives et de loisirs. C'est pourquoi nous rédigeons actuellement un Schéma directeur d'aménagement et de développement touristique des espaces naturels départementaux, un projet de ma mandature auquel je tiens particulièrement. Il s'agit de définir un projet global partagé avec les acteurs du territoire et de coconstruire une stratégie de développement touristique durable de nos espaces naturels sur les 10 prochaines années.



Deux espèces en danger critique d'extinction à La Réunion selon l'UICN : le pétrel noir de Bourbon (*Pseudobulweria aterrima*), un oiseau endémique strict de l'île, et le bois amer (*Carissa spinarum*).



+ d'info ici : <https://www.departement974.fr/nature/espaces-naturels-sensibles/>